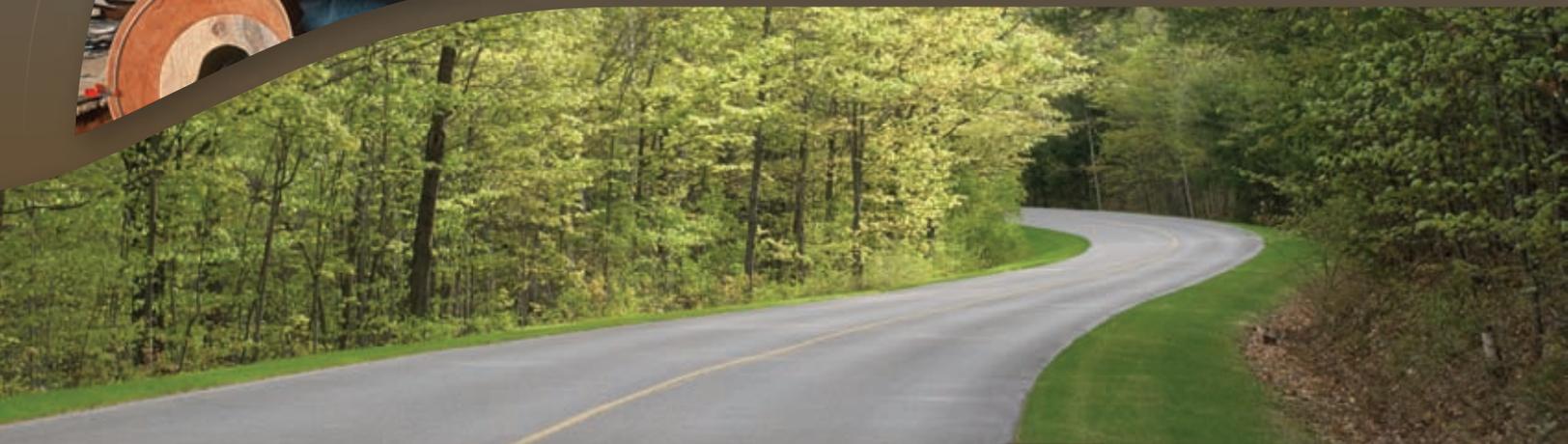




# Une vision pour les forêts du Canada *2008 et au-delà*



Une vision pour  
les forêts du Canada  
*2008 et au-delà*



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2008

ISBN 978-0-662-05847-2

N° de catalogue Fo4-23/2008

Pour obtenir gratuitement des exemplaires de cette publication, prière de s'adresser à :

Ressources naturelles Canada

Direction des communications

580, rue Booth, 12<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Téléphone : 1-800-387-2000

Fax : 613-740-3114

Il est possible d'obtenir une version en format PDF de cette publication à partir du site Web de la Librairie du Service canadien des forêts, à l'adresse suivante : <http://librairie.scf.mcan.gc.ca>

Révision : Claire Despins

Conception graphique et mise en page : Sandra Bernier et Julie Piché

#### **Données de catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada**

Conseil canadien des ministres des forêts

Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : A vision for Canada's forests: 2008 and beyond.

Également disponible sur Internet.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-0-662-05847-2

N° de cat. Fo4-23/2008

1. Foresterie durable — Canada. 2. Forêts — Conservation — Canada. 3. Forêts — Gestion — Canada.

4. Politique forestière — Canada. 5. Forêts — Canada. I. Titre. II. Titre : A vision for Canada's forests: 2008 and beyond.

SD387.S87 C36 2008

333.750971

C2008-980239-XE



Imprimé sur du papier recyclé



Imprimé sur du papier alcalin permanent



## *Table des matières*

- 4 Résumé
- 5 Introduction
- 6 Vision
- 6 Engagement envers l'aménagement durable des forêts
- 8 Priorités d'importance nationale — Transformation du secteur forestier et changements climatiques
  - 8 Transformation du secteur forestier
  - 9 Changements climatiques
- 10 Objectifs
- 10 Résultats souhaitables
  - 10 Transformation du secteur forestier
  - 10 Changements climatiques
- 11 Concrétiser la Vision au moyen de partenariats
  - 11 Conseil canadien des ministres des forêts
  - 12 Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
  - 12 Propriétaires privés et entreprises forestières
  - 13 Autochtones
  - 13 Autres intervenants du secteur forestier
  - 13 Partenariats internationaux
- 13 Évaluer et faire connaître les progrès
- 14 Conclusion
- 15 Glossaire
- 15 Références bibliographiques
- 17 Crédits photographiques

## Résumé

Les forêts sont au cœur du tissu social, de la culture et de l'économie du Canada. Les Canadiens et les gouvernements reconnaissent leur importance ainsi que la grande richesse qu'elles représentent et le bien-être qu'elles procurent aux gens. Cette richesse collective est ancrée dans la diversité canadienne de ses paysages et de ses contextes qu'il est essentiel de respecter, d'encourager et de promouvoir. Depuis des dizaines d'années, le secteur forestier canadien fait figure de chef de file en matière d'aménagement durable des forêts, s'adaptant continuellement et apprenant au fil des ans à réagir aux agents de changement écologiques, économiques et sociaux.

*Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* arrive non seulement à un moment où le secteur est confronté à d'énormes défis et à une époque de changements, mais aussi en temps opportun, car les intervenants du secteur forestier commencent à mettre en commun leur énergie et leurs ressources pour relever ces défis. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux croient qu'en exploitant les talents de leurs citoyens au cours des dix prochaines années, le secteur parviendra à mettre au point les nouvelles approches nécessaires pour devenir le meilleur au monde en matière d'aménagement durable des forêts et un chef de file mondial de l'innovation dans le secteur forestier.

Cette ambitieuse Vision témoigne de l'engagement continu du pays envers l'aménagement durable des forêts. Conçue expressément pour être non normative, cette Vision vise à sensibiliser la population aux enjeux forestiers. On y fait valoir en outre l'importance de l'engagement, et elle constitue une source d'inspiration créatrice pour les partenaires.

À titre de parrain de la Vision, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) — groupe composé des 14 gouvernements, soit le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux —, est le promoteur de la Vision.

La Vision met également l'accent sur deux priorités actuelles d'importance nationale, lesquelles exigent la mise en œuvre de politiques et de mesures innovatrices : la transformation du secteur forestier ainsi que les changements climatiques. La transformation du secteur forestier est nécessaire afin d'assurer un avenir prospère et durable pour tout le secteur forestier canadien. Les stratégies d'adaptation et d'atténuation, quant à elles, réduiront les effets des changements climatiques sur les forêts et les collectivités. Des objectifs ont été formulés pour ces deux priorités afin d'établir ensuite les résultats que le secteur forestier devra s'efforcer d'atteindre au cours des prochaines années. Afin d'assurer sa pertinence, la Vision sera actualisée tous les trois ans, jusqu'en 2018.

On reconnaît, dans la Vision, que sa mise en œuvre dépend de la synergie générée par les actions collectives et volontaires de bon nombre d'organisations, de personnes et de gouvernements. Afin de réaliser les aspirations de la Vision, un soutien et une collaboration considérables du secteur forestier seront nécessaires. Le secteur forestier de l'avenir se définit de manière à comprendre les gouvernements, les groupes de conservation et de protection de l'environnement, les propriétaires de lots boisés, les Autochtones, les intervenants de la foresterie urbaine, les producteurs de bois d'œuvre et de pâtes et papiers, les industries à valeur ajoutée, les collectivités tributaires de la forêt, les industries des loisirs et du tourisme ainsi que d'autres secteurs de l'économie (y compris les industries énergétiques, chimiques et pharmaceutiques) qui tirent leur richesse et leur prospérité des ressources forestières canadiennes.

L'élaboration de cette Vision s'inscrit dans un vaste processus d'engagement public et de dialogue entre les Canadiens concernant la forêt. Le présent document vise à rendre compte des principaux éléments de ces dialogues ainsi qu'à stimuler la créativité et les travaux novateurs afin de saisir les occasions à partir des défis qui surviendront.





## Introduction

Les forêts constituent une grande richesse au Canada. Cette ressource, saine, résiliente et gérée de façon durable, permet le soutien d'économies prospères et de collectivités dynamiques et durables, tout en ayant de précieux effets bénéfiques sur l'environnement, par exemple sur la pureté de l'air et de l'eau, la biodiversité et les habitats fauniques. Durant de nombreuses décennies, le secteur forestier du Canada — les gens et les organisations qui créent de la valeur et de la richesse à partir des forêts et de leurs ressources connexes — a atteint un succès remarquable à l'échelle mondiale comme chef de file en matière de gestion durable de ses ressources forestières.

Toutefois, le monde est de plus en plus complexe. Les effets des changements climatiques se font sentir et se répercutent rapidement sur certaines forêts canadiennes.

### *Dates importantes et jalons ayant trait à la gestion durable des forêts au Canada*

- 1986 : Congrès national sur les forêts. La gestion durable des forêts est au cœur des discussions.
- 1988 : Publication de la *Stratégie nationale pour le secteur forestier canadien* (CCFM, 1988).
- 1992 : Publication de la *Durabilité des forêts : Un engagement canadien* (CCFM, 1992). Les gouvernements, l'industrie, les organisations non gouvernementales, les Autochtones et les collectivités ont également signé un accord. La stratégie nationale sur la forêt de 1992 constituait un engagement de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des intervenants du secteur forestier envers la gestion durable des forêts. De plus, elle répondait aux initiatives et engagements internationaux, notamment le Rapport Brundtland « *Notre avenir à tous* » (CMED, 1987), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, à Rio de Janeiro, comportant l'appui volontaire à l'Action 21, y compris les Principes forestiers.
- Depuis 1998, on a publié deux autres stratégies nationales sur la forêt : la première, en 1998, pour une période de cinq ans (CCFM, 1998), et la deuxième en 2003 (CSNF, 2003), pour une autre période de cinq ans.

### *Rôles et responsabilités du CCMF*

Le CCMF compte tous les ministres responsables des forêts, tant d'ordre fédéral que provincial et territorial. Mis sur pied en 1985, il constitue une tribune où les gouvernements travaillent en coopération dans des domaines d'intérêt commun et se communiquent de l'information.

Simultanément, l'ensemble du secteur forestier connaît une transformation sans précédent, résultat de la convergence des changements liés à l'environnement, de la mondialisation des marchés et des technologies émergentes. De plus, tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger, tout le monde s'attend à ce que l'on respecte, dans la gestion des ressources forestières, les critères les plus élevés de responsabilité sur les plans social, environnemental et des entreprises.

Les défis sont importants, mais ils comportent aussi des possibilités nouvelles et intéressantes. *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* indique à l'ensemble du secteur forestier la voie à suivre afin de saisir ces occasions.

Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) constitue le promoteur de la *Vision pour les forêts du Canada*. Depuis plus de 20 ans, il parraine et soutient l'élaboration des stratégies passées et de la vision actuelle, au nom des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de la population canadienne.

*Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà* est fondée sur les réalisations et les défis liés aux stratégies antérieures. Avec le temps, les méthodes, les aspects abordés et les priorités ont changé afin de refléter l'évolution des valeurs et des institutions qui caractérisent le vaste secteur forestier canadien de l'avenir, lequel comprend les gouvernements, les groupes de conservation et de protection de l'environnement, les propriétaires de lots boisés, les Autochtones, les intervenants de la foresterie urbaine, les industries forestières traditionnelles, les collectivités tributaires de la forêt, les industries des loisirs et du tourisme ainsi que d'autres secteurs de l'économie (notamment les industries énergétiques, chimiques et pharmaceutiques) qui tirent leur richesse et leur prospérité des ressources forestières canadiennes.

## Vision

*Être le meilleur au monde en matière d'aménagement durable des forêts et un chef de file mondial de l'innovation dans le domaine du secteur forestier*

Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà, adopte une approche élargie et plus ambitieuse que celle des stratégies nationales précédentes sur la forêt. On a délibérément conçu cette Vision pour qu'elle soit non normative. Elle vise en outre à sensibiliser davantage la population aux enjeux forestiers, au pays comme à l'étranger. La Vision encourage l'engagement d'intervenants nationaux et internationaux, favorise la création de partenariats parmi les groupes d'intérêts forestiers traditionnels et non traditionnels, et constitue une source d'inspiration créatrice pour les partenaires actuels ou futurs. En somme, elle témoigne des ambitions des Canadiens à l'égard de ses forêts et de ses collectivités et fournit à tous l'occasion de partager leurs forces et leurs expertises, et d'en tirer le meilleur parti possible. En fin de compte, l'ensemble du secteur forestier croit qu'il est important de mobiliser les forces de tous les Canadiens dans la recherche de solutions créatives.

## Engagement envers l'aménagement durable des forêts

L'aménagement durable des forêts constitue le fondement même de la réalisation de la Vision. Depuis de nombreuses années, l'ensemble du secteur forestier canadien, notamment les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a démontré son engagement

inébranlable envers la gestion durable de ses forêts. Selon les Canadiens, le secteur forestier pourra relever les défis auxquels il fait face — et tirer avantage des possibilités qui se présentent — seulement s'il continue d'appliquer les principes de durabilité. Le succès de cet engagement dépend de la détermination des intervenants du secteur de toujours adopter des principes de gouvernance, d'innovation, de partenariat, de transparence et d'accessibilité.

La gestion écosystémique et l'aménagement intégré du paysage demeureront des éléments clés, mais la concrétisation de la Vision exige également de reconnaître la dimension évolutive du principe de durabilité. Par exemple, un intérêt accru doit être accordé aux effets des changements climatiques, à la valeur des biens et des services écologiques et à l'importance de la foresterie urbaine pour les habitants des municipalités et des villes.

Les intervenants du secteur doivent ensemble augmenter constamment leur rendement environnemental, tout en examinant avec soin les conséquences sociales liées aux pratiques d'aménagement durable des forêts, en plus de maintenir et d'élargir la contribution des ressources forestières à la richesse et à la prospérité. En accordant à ces nouvelles questions l'attention nécessaire et en encourageant les approches innovatrices de la part de tous les partenaires du secteur forestier, tant à l'égard des terres publiques que des terres privées, le Canada se positionnera en tant que chef de file dans la gestion durable de ses ressources forestières.

Les gouvernements et leurs partenaires se sont engagés à évoluer et à s'adapter en vue de l'atteinte et de la promotion des objectifs environnementaux bien établis et de ceux à venir. Maintenir la variété, la qualité et l'étendue des types de forêt; conserver la biodiversité ainsi que le sol et les ressources en eau; et améliorer la



résilience des forêts par la gestion du bilan de carbone et l'adoption de stratégies innovatrices de protection des forêts sont tous d'importants objectifs à poursuivre.

Les objectifs économiques sont tout aussi importants. Les industries forestières génèrent près de 5 % de tous les emplois au Canada. Les industries forestières traditionnelles continueront certes de jouer un rôle important dans l'économie du pays, mais il faudra promouvoir l'innovation afin de faciliter la mise en place de partenariats entre les divers intervenants du secteur forestier. Ces partenariats sont nécessaires afin de maintenir et d'élargir la contribution des ressources forestières renouvelables, de la bioéconomie ainsi que des mécanismes des nouveaux marchés liés aux biens et services écologiques à l'économie canadienne.

La participation du public et les valeurs sociales jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des forêts. Par exemple, la viabilité de nombreuses collectivités dépend des ressources forestières, notamment par l'utilisation traditionnelle de produits forestiers et les revenus générés par les produits forestiers non ligneux. Le Canada reconnaît que ces collectivités ont un rôle important à jouer en contribuant à la prise de décisions concernant la manière de gérer ces ressources.

Les Autochtones ont un rôle à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts au

Canada. Jusqu'à ce jour, la participation autochtone dans l'industrie des produits forestiers a surtout reposé sur la fourniture de main-d'œuvre et de bois. Dans la foulée des transformations survenues récemment dans le secteur forestier, les Autochtones commencent à diversifier leur approche du développement axé sur la forêt, se tournant notamment vers les produits forestiers non ligneux et les initiatives de tourisme autochtone.

Les populations urbaines ont également une grande influence sur la gestion des forêts au Canada. La plupart des Canadiens vivent dans des milieux urbains ou des banlieues, et ils accordent beaucoup de valeur à ce que la forêt leur procure, en particulier les forêts urbaines où de nombreuses personnes ont appris à apprécier la nature et tout ce qu'elle a à offrir. Ces forêts et ces arbres contribuent significativement au bien-être collectif puisqu'ils atténuent les effets négatifs de la pollution de l'air, contribuent à la conservation de l'énergie, réduisent l'érosion du sol tout en abritant les habitats fauniques et procurant des lieux de loisir et de renouvellement spirituel. Pour toutes ces raisons, les forêts urbaines saines constituent un élément essentiel de la gestion durable des forêts.

En somme, la progression de la gestion durable des forêts du Canada repose sur les synergies entre des forêts saines, des collectivités dynamiques et des entreprises rentables axées sur la forêt.



## Priorités d'importance nationale

### *Transformation du secteur forestier et changements climatiques*

Dans le contexte de la gestion durable des forêts, il y a émergence d'un consensus sur le fait que deux enjeux exigent une attention immédiate. On doit poursuivre la transformation dans le secteur forestier, et il est nécessaire d'examiner les effets des changements climatiques sur tous les aspects de la gestion forestière au Canada.

Les changements climatiques et la transformation du secteur forestier sont intimement liés. Le phénomène des changements climatiques constitue un moteur important de la transformation du secteur forestier, mais celle-ci peut en retour aider le Canada à mieux s'adapter aux effets des changements climatiques et à les atténuer. Étant donné les liens qui unissent ces deux enjeux, ils ne peuvent pas être examinés isolément.

Ces enjeux représentent un défi pour le secteur et pour l'utilisation qu'il fait des ressources forestières, mais offrent également de multiples possibilités d'action. Le recours à des approches multidisciplinaires sera requis pour contrer le cloisonnement des nombreuses politiques élaborées sur une base sectorielle, dont celles relatives à la foresterie, à l'éducation, au travail, aux industries énergétiques et à d'autres industries du secteur primaire. Cela s'avère indispensable pour résoudre les défis complexes qui touchent à la fois l'économie, les cultures et les écosystèmes.

Pour relever ces défis et tirer profit des occasions dont ces changements sont porteurs, il sera essentiel de promouvoir l'innovation pour trouver de nouvelles idées, concevoir de nouveaux produits et processus et exploiter de nouveaux marchés. De plus, on devra à tout prix renforcer les relations entre les groupes qui composent le secteur forestier, tant les nouveaux participants que les partenaires de longue date.

### TRANSFORMATION DU SECTEUR FORESTIER

Durant de nombreux siècles, les forêts du Canada ont surtout servi à la fabrication des produits du bois et du papier. Le bois présente de nombreux attributs appréciables : il est renouvelable, durable, facilement recyclable et, lorsque transformé en usine, il a une empreinte écologique moindre que de nombreux autres matériaux. Fort de ces attributs, le Canada fait la promotion de l'utilisation des produits du bois et renforce sa compétitivité au moyen de la recherche et de l'innovation afin d'enrichir la vaste gamme des produits forestiers. Les nouveaux matériaux de construction et les papiers imprégnés de produits bioactifs et nettoyants ne sont que quelques exemples des produits novateurs étudiés.

Les producteurs de biens forestiers issus de l'industrie primaire continueront à contribuer de façon importante au bien-être économique du pays, pendant que les autres membres du secteur forestier utiliseront les ressources forestières à d'autres fins. Par exemple, les forêts constituent les sources actuelle et potentielle de nombreux services et produits forestiers non ligneux (p. ex. résines, huiles, champignons, petits fruits, produits de la chasse et de la pêche, tourisme et activités récréatives) ainsi que de bioproduits (p. ex. antibiotiques, bioplastiques, adhésifs, biopesticides, produits pharmaceutiques dérivés de plantes, produits biochimiques et enzymes industrielles).

Le développement d'une bioéconomie renouvelable — y compris les bioplastiques et les produits biochimiques — offre des perspectives et des avantages intéressants tant sur le plan de la transformation du secteur que sur celui des changements climatiques. Certains de ces produits peuvent provenir non seulement de la forêt, mais également de l'utilisation des résidus des activités de transformation et de récolte du bois. Ces résidus peuvent en effet être transformés en produits à valeur ajoutée (p. ex. éthanol, arômes





artificiels et engrais) et en carburants renouvelables, comme les biocarburants solides, lesquels pourraient contribuer à l'économie rurale, avoir des retombées positives sur l'environnement en réduisant les gaz à effet de serre et accroître la sécurité énergétique du Canada.

On devra faire preuve d'innovation en matière de politiques publiques et dans les institutions qui gèrent l'allocation des ressources, notamment l'accès au bois et aux autres ressources forestières. Il est possible de développer de nouveaux marchés afin de tirer parti des plus-values des biens et services environnementaux tels que les habitats fauniques, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau. Le secteur forestier devra examiner ces potentiels afin de s'assurer de tenir compte de toute la gamme des biens et services que procure la forêt.

Un meilleur accès à l'éducation et à la formation technique, y compris pour les Autochtones, constitue un autre aspect important de la réussite de cette transition afin d'assurer le recrutement adéquat de travailleurs du secteur forestier et le maintien d'effectifs, dotés des compétences nécessaires. En saisissant ces occasions, le Canada assurera la prospérité et un avenir durable pour l'ensemble du secteur forestier.

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les ressources forestières aident le Canada à atténuer les effets des changements climatiques et sont aussi au premier plan concernant l'adaptation à ces changements. Les arbres captent le carbone de l'atmosphère et le suppriment de l'atmosphère en le séquestrant dans le bois, l'écorce, les feuilles et le sol. De plus, le bois peut être utilisé pour générer de l'énergie et remplacer les combustibles fossiles, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Parce qu'ils sont fabriqués à partir d'une ressource renouvelable et qu'ils peuvent emmagasiner le carbone pendant de longues périodes, les produits forestiers peuvent aussi contribuer à réduire les gaz à effet de serre en répondant à certains besoins de la société qui, autrement, devraient être comblés au moyen de produits plus énergivores et nécessitant le recours à de plus grandes quantités de matières fossiles, telles que l'acier, l'aluminium, les plastiques et le ciment.

Le Canada est le pays au monde où l'on trouve la plus grande superficie de forêts par habitant. Ces forêts

peuvent contribuer de diverses façons à une stratégie d'atténuation des effets des changements climatiques. Par exemple, la réduction de la conversion des terrains forestiers à d'autres usages, l'expansion des puits de carbone au moyen de la plantation d'arbres sur des terres auparavant non boisées, ainsi que la mise en place de modifications aux pratiques et politiques de gestion forestière peuvent entraîner un accroissement de la séquestration du carbone au fil des ans. Selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIEC)<sup>1</sup>, les stratégies d'aménagement durable des forêts qui maintiennent ou qui accroissent les stocks de carbone tout en procurant à la société des sources durables de bois d'œuvre, de fibres et d'énergie, comportent vraisemblablement le plus grand potentiel durable d'atténuation des effets.

De même, le GEIEC et les chercheurs canadiens ont publié des rapports qui étayent clairement les répercussions potentielles du réchauffement climatique sur les forêts canadiennes et sur les collectivités tributaires de la forêt. Par exemple, le nombre d'incendies de grande ampleur augmentera probablement dans les forêts situées dans l'ouest et le nord du Canada et les populations d'insectes forestiers, y compris celle du dendroctone du pin ponderosa, auparavant limitées dans leur répartition géographique par les températures hivernales, semblent maintenant plus susceptibles de se propager.

Nombre de collectivités tributaires de la forêt, y compris les communautés autochtones, voient la nécessité de s'adapter aux effets des changements climatiques, lesquels incluent les infestations d'insectes et les incendies de forêt. Ces collectivités, de concert avec les gouvernements et l'industrie, posent des gestes pour adapter leurs cultures et leurs économies et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Bien que ces efforts d'atténuation et d'adaptation soient mis en œuvre,

<sup>1</sup> Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIEC) a été mis sur pied en 1988 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation météorologique mondiale. Il compte des centaines de scientifiques de partout au monde. Le GEIEC a pour mandat d'évaluer les lacunes sur les connaissances liées aux changements climatiques et de fournir des renseignements neutres sur les effets environnementaux et socioéconomiques des changements climatiques. De plus, le GEIEC énonce régulièrement des stratégies de réponse.

## Objectifs

- Assurer un avenir prospère et durable à tout le secteur forestier au Canada.
- Devenir un chef de file mondial en matière de politiques et de mesures novatrices d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sur les forêts du Canada et les collectivités qui vivent de la forêt.

## Résultats souhaitables

### TRANSFORMATION DU SECTEUR FORESTIER

- Les idées, les technologies, les procédés et les marchés sont développés grâce à l'engagement systématique des organisations de science et technologie dans des initiatives de recherche en collaboration et de partenariats publics-privés.
- La valeur économique tirée des ressources forestières est optimisée notamment par la diversification.
- Les produits des forêts canadiennes sont reconnus par les consommateurs du monde entier comme étant un choix responsable sur les plans environnemental et social.
- On tient compte de la fourniture de biens et de services écologiques dans la gestion durable des ressources forestières canadiennes par l'établissement, entre autres, de nouveaux marchés.
- Les Autochtones participent de façon importante à un secteur forestier novateur, notamment en se servant de leurs connaissances et de leurs expertises.
- Les travailleurs hautement qualifiés contribuent à l'essor des industries forestières axées sur les connaissances.
- Des politiques publiques novatrices sont mises en place afin de faciliter la transformation du secteur forestier.

### CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- On tient compte des changements climatiques dans tous les aspects de la gestion durable des forêts canadiennes.
- On reconnaît, maîtrise et gère la valeur économique du carbone contenu dans les arbres, les forêts et les produits du bois.
- On détermine et on comble les lacunes dans les connaissances sur les effets des changements climatiques sur les forêts, les industries et les collectivités.
- Les politiques et les institutions offrent aux exploitants forestiers, aux industries, aux collectivités rurales et urbaines et aux propriétaires de boisés privés des moyens de s'adapter aux conditions en constante évolution et d'atténuer les effets des changements climatiques.
- On établit et on met en commun et en œuvre des pratiques novatrices d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, y compris celles qui intègrent le savoir autochtone.
- Nombre de collectivités tributaires de la forêt, y compris de nombreuses communautés autochtones, participent à l'élaboration, à la mise en commun et à la mise en œuvre de stratégies d'atténuation et d'adaptation pour les forêts, intégrant entre autres le savoir autochtone.
- Les institutions et les politiques novatrices permettent aux innovateurs et aux entrepreneurs de tirer profit des occasions en matière de bioénergie issue de technologies transformatrices et durables qui contribuent à l'atteinte des objectifs globaux sur les changements climatiques.

des mesures supplémentaires seront requises, notamment l'élaboration et le déploiement de stratégies d'adaptation et d'atténuation qui réduisent la vulnérabilité des communautés et qui tablent sur de nouvelles possibilités. Pour réussir, l'information scientifique, le savoir autochtone et les occasions qui favorisent le partage de pratiques exemplaires sont essentiels. Ils contribueront à renforcer la coopération et la coordination entre les groupes locaux et régionaux et les institutions.

Il est clair que la prise en compte des changements climatiques et de la variabilité future du climat est requise dans tous les aspects de l'aménagement durable des forêts. La collaboration et la coopération sont nécessaires afin que le Canada devienne un chef de file mondial en matière de politiques et d'actions innovatrices nécessaires à l'adaptation aux effets des changements climatiques.

Les efforts collectifs du secteur pour concrétiser la Vision contribueront à l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés liés à la transformation du secteur forestier ainsi qu'aux changements climatiques.

## Concrétiser la Vision au moyen de partenariats

Pour que la Vision soit porteuse, tous les intervenants actuels et futurs du secteur forestier canadien devront l'adopter : les gouvernements, les entreprises des produits forestiers, les Autochtones, les propriétaires de boisés privés, les collectivités de la forêt, les associations professionnelles, les chercheurs et les éducateurs, les groupes environnementaux, les partenaires non traditionnels (y compris les industries énergétiques, chimiques et pharmaceutiques) ainsi que la population ont tous des rôles uniques et essentiels à jouer pour assurer la gestion durable des forêts. Les partenariats constitueront

## Rôles et responsabilités des gouvernements

Chaque province possède et réglemente les ressources naturelles à l'intérieur de ses frontières et a des pouvoirs de légiférer pour la mise en valeur, la préservation et la gestion des ressources forestières. À la suite de la négociation d'ententes avec le gouvernement du Canada sur le transfert des responsabilités, le gouvernement du Yukon est responsable de la gestion des terres et des ressources naturelles, y compris la gestion forestière, alors qu'à ce jour, les ententes de transfert des responsabilités avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut se limitent à la gestion forestière.

Le gouvernement fédéral a la charge de la politique étrangère, du commerce international ainsi que des terres et parcs fédéraux. Il est également le principal responsable en ce qui a trait aux Indiens et aux terres réservées aux Indiens, en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

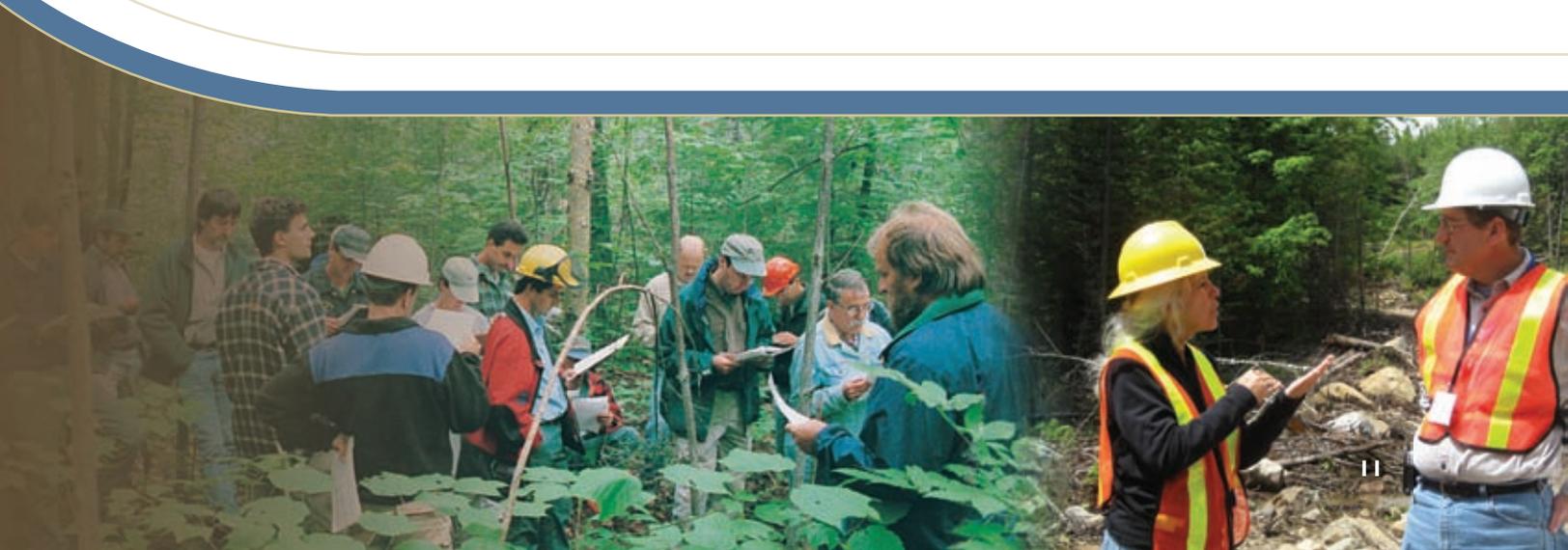
Les gouvernements se partagent, selon leur compétence respective, les responsabilités ayant trait aux affaires environnementales, au développement économique ainsi qu'à la science et à la technologie.

un élément essentiel, car l'innovation et le changement attireront de nouveaux intervenants. Même si la participation à l'atteinte des objectifs de la Vision s'établit de plein gré, celle-ci constitue un point de départ pour aller de l'avant afin de partager et de tirer le meilleur profit possible des forces et expertises de tous.

## CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS

Le CCMF, en tant qu'entité et par l'entremise de ses membres, assumera les responsabilités suivantes.

Le CCMF se fera d'abord le promoteur de la Vision afin de sensibiliser davantage le public aux enjeux forestiers et de communiquer les objectifs et les résultats de la Vision. Le CCMF transmettra à la population les





réalisations relatives à la Vision, notamment l'amélioration de l'aménagement durable des forêts au Canada et les progrès sur les enjeux prioritaires. Il facilitera également la synthèse de rapports de progrès des partenaires du secteur forestier et assurera la coordination du processus lié aux initiatives nationales et aux activités d'autres conseils ministériels ainsi qu'à ses propres initiatives et stratégies.

Le CCMF appuiera également un choix d'activités, notamment des conférences et des ateliers visant la promotion de la Vision. En plus de favoriser sur une base continue l'amélioration des pratiques d'aménagement durable des forêts, ces activités viseront à partager de l'information, à créer des synergies, en plus d'établir et de faciliter les partenariats sur des enjeux prioritaires.

Aux trois ans, en même temps que la révision de la Vision, le CCMF prévoit organiser un atelier national afin de faire la promotion des initiatives qui font progresser la Vision et d'étayer le processus de révision.

### **GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX**

Le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux — en tant que propriétaires de plus de 90 % des forêts au nom de la population — agiront également individuellement dans le contexte qui leur est particulier et en fonction de leur mandat respectif, afin de promouvoir la gestion durable des forêts et d'attirer l'attention sur les enjeux prioritaires.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux continueront de recourir à un ensemble varié de modes de consultation et de participation des partenaires du secteur forestier et du grand public. Mentionnons entre autres les comités consultatifs, les processus liés à l'aménagement du territoire et les groupes de travail sur des questions particulières qui permettent la participation d'un ensemble varié de groupes dans l'aménagement durable des forêts et l'utilisation durable des ressources forestières.

### **PROPRIÉTAIRES PRIVÉS ET ENTREPRISES FORESTIÈRES**

Environ 6 % des forêts canadiennes appartiennent à des intérêts privés. On compte parmi ces propriétaires des entreprises forestières, des municipalités, des Autochtones et plus de 425 000 propriétaires de lots boisés.

Les propriétaires privés de lots boisés, les industries forestières, les collectivités et les Autochtones gèrent les forêts qu'ils possèdent au moyen de leurs propres mécanismes de gouvernance, et ils opèrent dans un cadre comportant des normes, des règlements et des mesures incitatives définis par les gouvernements.

En plus de leurs terres privées, les entreprises forestières obtiennent le droit de récolter le bois des forêts publiques moyennant le versement de droits de coupe sur le bois récolté et la mise en place de mesures de développement économique dans les collectivités avoisinantes. Les entreprises (ou leurs sous-traitants) ont la charge d'une bonne partie de l'aménagement de ces terres, sous la surveillance des organismes publics. Compte tenu des circonstances particulières et parfois uniques en leur genre, certaines provinces mettent en œuvre de nouvelles approches qui confèrent aux pouvoirs régionaux ou aux collectivités une plus grande responsabilité dans la gestion de la forêt publique. Le fait d'innover dans le cadre de ces arrangements institutionnels représente un aspect important de la gestion



durable des forêts, en vue de permettre une adaptation aux défis actuels et futurs et aux changements qu'il faudra apporter.

### AUTOCHTONES

Les Autochtones entretiennent depuis toujours une relation avec les forêts. Elles représentent pour eux une source de nourriture, de médicaments et d'activité économique, et elles offrent des possibilités de loisir, d'interaction sociale et de croissance spirituelle.

Les Autochtones et leurs entreprises ont un rôle à jouer dans l'économie forestière. Ils participent à l'élaboration des pratiques de gestion durable des forêts, notamment par l'application de leur savoir et de leurs pratiques. Avec l'évolution du dialogue entre les Autochtones et les gouvernements, l'industrie et les autres membres du secteur forestier, d'autres possibilités se créeront, dont tous pourront tirer profit, et qui feront avancer la gestion durable des forêts.

### AUTRES INTERVENANTS DU SECTEUR FORESTIER

Les consultants, les spécialistes de l'aménagement du territoire, les groupes de protection et de conservation de l'environnement, les collectivités, le milieu universitaire, les associations professionnelles et de nombreuses autres organisations jouent un rôle de soutien important dans l'élaboration et la mise en place de politiques et pratiques efficaces d'aménagement durable des forêts. En effet, ils représentent les intérêts de la population, fournissent des tribunes publiques à l'intention des citoyens pour concrétiser les changements et font progresser les connaissances nécessaires à la gestion rigoureuse des ressources forestières du Canada.

### PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Le Canada s'est engagé, tant au pays qu'à l'étranger, à agir à l'égard de la gestion durable des forêts, notamment

à collaborer dans les domaines des sciences et de la technologie ainsi qu'à mettre en commun expertises et ressources en vue de faire avancer le développement des forêts dans le monde. Le Canada compte environ 10 % de toutes les forêts de la terre et plus de 30 % de toutes les forêts boréales. Il est aussi l'un des plus grands exportateurs de produits forestiers. Compte tenu de l'importance des forêts au pays, les politiques forestières internationales constituent pour les Canadiens une haute priorité.

Le Canada participe depuis de nombreuses années aux initiatives forestières internationales multilatérales et bilatérales et a confirmé son engagement envers l'aménagement durable des forêts en 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en adoptant la Déclaration de principes forestiers. Le Canada a également ratifié la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Canada maintiendra son engagement envers les échanges internationaux et envers la coopération internationale afin de promouvoir la gestion durable et la mise en valeur des ressources forestières.

## *Évaluer et faire connaître les progrès*

Afin de pouvoir renseigner la population sur les progrès accomplis par rapport à la Vision, il est nécessaire de coordonner les activités liées au partage de l'information et la reddition de compte. Plusieurs mécanismes sont en place pour évaluer les progrès et pour transmettre l'information auprès des publics national et international. Par exemple, le Cadre canadien de critères et d'indicateurs du CCMF peut être utilisé comme un outil d'évaluation permettant de mesurer les améliorations relatives à l'aménagement durable des forêts du Canada. Il pourrait



néanmoins s'avérer nécessaire de modifier les indicateurs afin d'examiner des enjeux émergents, comme les changements climatiques. On tablera également sur les rapports fédéraux et provinciaux sur l'état des forêts en plus de recourir aux outils de collaboration sur Internet, notamment le site Web du CCMF (<http://www.ccfm.org/>) afin de partager des renseignements et de témoigner des progrès accomplis. Le CCMF, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que tous les partenaires du secteur forestier, pourront ainsi utiliser ces outils pour partager et diffuser les renseignements qui rendent compte avec exactitude des progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Vision.

D'autres moyens de sensibilisation à la Vision et d'information sur sa progression peuvent être utilisés. On peut penser à des articles dans les médias locaux, nationaux et spécialisés ainsi qu'à des événements et conférences organisés par les partenaires du secteur forestier.

## *Conclusion*

Le secteur forestier et les forêts du Canada connaissent actuellement un changement de cap, un changement qui représente un défi sans précédent, mais qui offre également de grandes possibilités grâce à l'innovation. Le secteur forestier du Canada comporte un potentiel de solutions pour surmonter les défis liés au maintien des sources d'énergie renouvelables, à l'atténuation et à l'adaptation des effets des changements climatiques, au soutien des entreprises forestières traditionnelles, au maintien des collectivités autochtones et rurales dynamiques et à l'essor des autres secteurs de l'économie.

La réalisation de la Vision est tributaire de mesures concertées par l'ensemble des gens et des organisations qui créent de la valeur et ont recours à la forêt pour leur bien-être et richesse. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continueront de travailler en collaboration avec l'ensemble du secteur forestier et mettront en commun les idées, valeurs et actions afin de saisir les occasions qui se présenteront à eux.



## Glossaire

**adaptation aux changements climatiques** : le fait de s'adapter, dans le cadre de systèmes naturels ou humains, en réponse à des stimuli climatiques réels ou prévus.

**aménagement durable des forêts** : aménagement axé sur le maintien et l'amélioration de la santé à long terme des écosystèmes forestiers dans l'intérêt du vivant tout en permettant d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain des bénéfices environnementaux, économiques, sociaux et culturels (RNCAN, 2007).

**aménagement écosystémique** : système d'aménagement qui cherche à simuler les processus écologiques afin de maintenir un niveau satisfaisant de diversité dans les paysages naturels et leur mode de répartition dans le but d'assurer la durabilité des processus des écosystèmes forestiers (CCMF, 2006).

**aménagement intégré du paysage** : la planification et l'évaluation intégrées de l'utilisation des terres et des activités humaines de l'ensemble des paysages permettent d'assurer la viabilité économique, sociale et environnementale à long terme des écosystèmes et de leurs ressources. Cette méthode, utilisée en temps et en lieu opportuns, contribue à l'atteinte de multiples objectifs de gestion (RNCAN, 2007).

**atténuation des changements climatiques** : intervention humaine visant à réduire les effets des changements climatiques.

**biens et services écologiques [ou environnementaux]** : se rapportent aux avantages que les humains récoltent directement ou indirectement des fonctions écosystémiques. Par « fonction écosystémique », on entend [traduction] « ... habitat, propriétés ou processus biologiques ou systémiques des écosystèmes. » (Costanza et coll., 1997). Ils incluent entre autres l'air et l'eau purs, la conservation du sol et l'habitat faunique (CCMF, 2006).

**bioéconomie** : économie basée sur la fabrication et le commerce de produits et de services tirés de ressources biologiques renouvelables ainsi que sur le commerce de produits forestiers non ligneux (RNCAN, 2008).

**durabilité** : capacité des forêts, du niveau des peuplements à celui des écorégions, à conserver leur santé, leur productivité, leur diversité et leur intégrité globale à long terme, dans le contexte des activités humaines et de l'utilisation par la population (Côté, 2003).

**forêt** : écosystème caractérisé par un couvert arboré plus ou moins dense et étendu, souvent formé de peuplements montrant des caractéristiques variées (composition en essences, structure, classe d'âge et processus associés), et qui intègre habituellement des prairies, des cours d'eau, des poissons et des animaux (Côté, 2003).

**forêt urbaine** : arbres, forêts et organismes associés qui croissent près de bâtiments et dans les jardins, des espaces verts, des parcs et des terrains de golf, dans un village, une ville ou une banlieue (Aird, 1994).

**gestion écosystémique** : voir « aménagement écosystémique ».

**produits forestiers non ligneux** : toute marchandise tirée de la forêt autre que le bois. L'expression désigne les produits comme le gros gibier, les animaux à fourrure, les noix et les graines, les petits fruits, les champignons, les huiles, le feuillage, les plantes médicinales, la tourbe et le bois de chauffage, les plantes fourragères, etc. (RNCAN, 2007).

**secteur forestier** : le secteur forestier comprend les gouvernements, les groupes de conservation et environnementaux, les propriétaires de lots boisés, les Autochtones, les intervenants de la foresterie urbaine, les producteurs de bois d'œuvre et de pâtes et papiers, les industries à valeur ajoutée, les collectivités tributaires de la forêt et les industries des loisirs et du tourisme d'autres secteurs de l'économie (y compris les industries énergétiques, chimiques et pharmaceutiques) qui tirent leur richesse et leur prospérité des ressources forestières canadiennes.

## Références bibliographiques

Aird, P.L. (compil.). 1994. La conservation au service du développement durable de tous les types de forêt dans le monde : compendium des termes et notions. *For. Chron.* 70: 675–684.

(CCMF) Conseil canadien des ministres des forêts. 1988. Une stratégie nationale pour le secteur forestier canadien. Approvisionnements et Services Canada, Ottawa. 25 p.

(CCMF) Conseil canadien des ministres des forêts. 1992. Durabilité des forêts : Un engagement canadien. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Ottawa. 51 p.

- (CCMF) Conseil canadien des ministres des forêts. 1998. Stratégie nationale sur les forêts 1998–2003 : Durabilité des forêts : un engagement canadien. Ressources naturelles Canada, Stratégie nationale sur les forêts, Hull. 54 p.
- (CCMF) Conseil canadien des ministres des forêts. 2006. Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada : Bilan national 2005. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Ottawa. 169 p.
- (CMED) Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1987. Notre avenir à tous. [en ligne] [http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport\\_Brundtland](http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport_Brundtland) (consulté le 23 juin 2008).
- (CSNF) Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts. 2003. Stratégie nationale sur la forêt (2003–2008), Une forêt durable : L'engagement canadien. Aussi disponible en ligne à : <http://nfsf.ca/strategies/strategy5x.html> (consulté le 23 juin 2008).
- (Coalition) Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts, Ottawa. 26 p.
- Costanza, R., d'Arge, R., de Groot, R., Farber, S., Grasso, M., Hannon, B., Limburg, K., Naeem, S., O'Neill, R.V., Paruelo, J., Raskin, R.G., Sutton, P. & van den Belt, M. 1997. The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature* 387:253–260.
- Côté, M. (éd.). 2003. Dictionnaire de la foresterie. Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Québec. 744 p. + xxxiv.
- (RNCan) Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts. 2008. Termes du glossaire. [en ligne] <http://scf.mcan.gc.ca/glossaire/2/b> (consulté le 23 juin 2008).
- (RNCan) Ressources naturelles Canada. 2007. Les forêts du Canada : Glossaire. [en ligne] <http://foretscanada.mcan.gc.ca/glossaire> (consulté le 23 juin 2008).

## Crédits photographiques

Couverture : en haut et à partir de la gauche, 1<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> photos, collection *Les Forêts du Canada*, Ressources naturelles Canada (RNCAN), Service canadien des forêts (SCF), 2003; 2<sup>e</sup> photo, FPIinnovations; 3<sup>e</sup> photo, collection de la Forêt expérimentale de Petawawa; en bas, Julie Piché, RNCAN, SCF. Page 3, collection *Les Forêts du Canada* (RNCAN, SCF, 2003). Page 4, FPIinnovations; en arrière-plan, Julie Piché, RNCAN, SCF. Page 5, collection *Les Forêts du Canada* (RNCAN, SCF, 2003). Page 6, à gauche et à droite, collection *Les Forêts du Canada* (RNCAN, SCF, 2003); au centre, collection de RNCAN. Pages 7 et 8, collection *Les Forêts du Canada* (RNCAN, SCF, 2003). Page 8, en arrière-plan, Julie Piché, RNCAN, SCF. Page 9, à gauche et à droite, collection de RNCAN; au centre, Ed Czerwinski, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario; en arrière-plan, Julie Piché, RNCAN, SCF. Page 10, collection *Les Forêts du Canada* (RNCAN, SCF, 2003). Page 11, à gauche, collection de la Forêt expérimentale de Petawawa; à droite, collection *Les Forêts du Canada* (RNCAN, SCF, 2003). Pages 12 et 13, collection *Les Forêts du Canada* (RNCAN, SCF, 2003). Page 14, collection *Les Forêts du Canada* (RNCAN, SCF, 2003). Pages 15 à 17, en arrière-plan, Julie Piché, RNCAN, SCF.